



www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°49 du mardi 29 mai 2018

**OBJET – CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS
RELATIVE A L'ACQUISITION MUTUALISEE DE LA
PHOTOGRAPHIE AERIENNE 2018 DE L'IGN**

Annexe : convention de Fonds de Concours

Rapporteur : M. Thierry BOUCHIÉ

Le 29 mai 2018 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 23 mai 2018 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 9

M. Emeric SALLE est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir :

- Mme Francine DAERDEN à Mme Catherine GUIGLI
- Mme Fanny BOVETTO à M. Alain PROREL
- M. Yvon AIGUIER à Mme Nicole GUÉRIN
- M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
- Mme Claude JIMENEZ à M. Mohammed DJEFFAL
- Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
- M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
- M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE
- M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la circulaire NOR/LBL/B/04/10075C du 15 septembre 2004, portant mise en œuvre de la loi n°2004-809,

Vu les articles L 5214-16, L 5215-26 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du Département des Hautes-Alpes de constituer un Fonds de Concours pour l'acquisition mutualisée de la photographie aérienne 2018 de l'Institut Géographique National (IGN),

Vu le projet de convention de Fonds de Concours proposé par le Département des Hautes-Alpes,

Considérant la volonté manifestée par la Communauté de Communes du Briançonnais, de participer au financement, en investissement, des acquisitions de données dans le cadre du projet GéoMAS initié par le Département des Hautes-Alpes,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale et Finances du 25 avril 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau du 5 mars 2018,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le versement d'un fonds de concours d'un montant de 4 458,60 € au Département des Hautes-Alpes pour l'acquisition mutualisée de la photographie aérienne 2018 de l'IGN, conformément au plan de financement suivant :

	Pot. Fiscal (2015)	Population (2014*)	Superficie km ²	%** (répartition EPCI)	% (montant global)	Part à financer / Investissement HT
Briançonnais	11 861 185	21 695	844	19,30%	9,65%	4 458,60 €
Pays des Ecrins	2 120 986	6 904	463	5,39%	2,70%	1 245,45 €
Guillestrois-Queyras	2 657 632	8 297	832	7,60%	3,80%	1 756,41 €
Sisteronnais-Buëch (partie05)	2 984 935	26 061	591	11,56%	5,78%	2 670,51 €
Serre Ponçon	3 710 314	13 466	541	8,79%	4,39%	2 029,56 €
Gap-Tallard-Durance	15 987 023	50 712	301	28,41%	14,21%	6 563,32 €
Champsaur-Valgaudemar	2 397 908	11 466	767	7,94%	3,97%	1 834,97 €
Buëch-Dévoluy	1 496 818	9 567	716	6,46%	3,23%	1 492,67 €
Serre-Ponçon - Val d'Avance	1 616 974	7 541	311	4,54%	2,27%	1 048,51 €
Total EPCI	44 833 775	155 709	5366	100,00%	50,00%	23 100,00 €
Total Département des Hautes-Alpes					50,00%	23 100,00 €
Total Général					100,00%	46 200,00 €

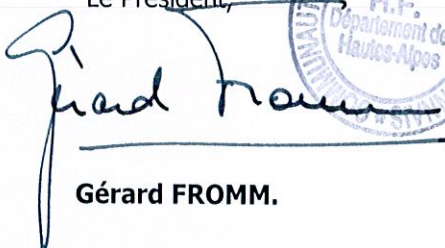
* Population légale au 1er janvier 2017

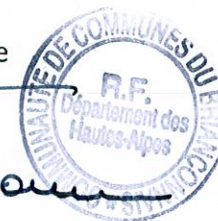
** = ((2 x potentiel fiscal / potentiel fiscal total) + (2 x population / population totale) + (superficie / superficie totale)) / 5 totaux

- De donner pouvoir au Président ou à son représentant pour toutes les démarches et signature nécessaires et notamment signer la convention jointe à la présente délibération,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget « Général » 2018 de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,


Gérard FROMM.



Date affichage : 05 JUIN 2018

CONVENTION DE FOND DE CONCOURS

Relative à l'acquisition d'une orthophotographie sur le Département des Hautes-Alpes

ENTRE :

Le Département des Hautes-Alpes, représenté par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Département, habilité par délibération en date du , ci-après dénommé « le Bénéficiaire »

D'une part,**ET :**

La Communauté de Communes du Briançonnais, représentée par son Président Monsieur Gérard FROMM,
La Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras, représentée par son Président Monsieur Max BREMOND,
La Communauté de Communes du Pays des Écrins, représentée par son Président Monsieur Cyrille DRUJON-D'ASTROS,
La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, représentée par son Président Monsieur Daniel SPAGNOU,
La Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy, représentée par son Président Monsieur Jean-Marie BERNARD,
La Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar, représentée par son Président Monsieur Carmine ROGAZZO,
La Communauté de Communes de Serre-Ponçon, représentée par sa Présidente Madame Chantal EYMEOUD,
La Communauté de Communes de Serre-Ponçon – Val d'Avance, représentée par son Président Monsieur Joël BONNAFFOUX,
La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, représentée par son Président Monsieur Roger DIDIER,

D'autre part.**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :****PREAMBULE**

Le Département des Hautes-Alpes et les différents Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Département disposent actuellement de l'orthophotographie aérienne (BD ORTHO) de l'Institut National Géographique (IGN) de 2015. Ce référentiel géographique a été acquis dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), le Département des Alpes-de-Haute-Provence, le Département des Hautes-Alpes et le Département du Vaucluse. L'ensemble des collectivités territoriales (communes, EPCI, ...) du Département des Hautes-Alpes sont propriétaires de cette BD ORTHO 2015.

Dans le cadre du Référentiel à Grande Échelle, l'IGN a pour obligation de réaliser une photographie aérienne (BD ORTHO) sur l'ensemble du territoire national tous les 3 ans. En effet grâce à sa richesse en informations et à sa qualité géométrique, la BD ORTHO est le support géographique de référence des grandes structures publiques et privées pour des applications d'aménagement, de gestion et de valorisation du territoire. L'IGN propose ainsi à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de faire l'acquisition de la BD ORTHO de 2018 sur les Départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Vaucluse selon le même principe que l'acquisition de la BD ORTHO de 2015.

Le montant estimé de ce référentiel est de 66 000€ HT sur le territoire des Hautes-Alpes.

Cette acquisition pourra se faire par le biais d'un groupement de commandes avec les Départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera coordonnatrice, au même titre que pour la BD ORTHO de 2015.

Cette BD ORTHO sera intégrée dans la base de données des référentiels géographiques du Système d'Information Géographique mutualisé « GéoMAS » et sera mise à disposition sur la plate-forme mutualisée IDGO (Infrastructure de Données Géographiques Ouverte) du Centre Régional de l'Information GÉographique (CRIGE PACA).

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation de la Communauté de Communes du Briançonnais, de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras, de la Communauté de Communes du Pays des Écrins, de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, de la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy, de la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar, de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon – Val d'Avance et de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance au financement de l'acquisition de l'orthophotographie du Département des Hautes-Alpes.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION

Le montant global estimé pour cette acquisition s'élève à 66 000,00 € HT. Ce montant est réparti comme suit entre les partenaires : 30% à la charge de la Région, 35% à la charge du Département des Hautes-Alpes et 35% répartis entre les EPCI cités ci-dessous.

Les Communautés de Communes du Briançonnais, du Guillestrois-Queyras, du Pays des Écrins, du Sisteronais-Buëch, du Buëch-Dévoluy, du Champsaur-Valgaudemar, de Serre-Ponçon, de Serre-Ponçon – Val d'Avance et la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance s'engagent à participer sous forme de fond de concours au financement de l'acquisition de la BD ORTHO 2018 à hauteur de :

	Pot. Fiscal (2015)	Population (2014*)	Superficie km ²	%** (répartition EPCI)	% (montant global)	Part à financer / Investissement HT
Briançonnais	11 861 185	21 695	844	19,30%	9,65%	4 458,60 €
Pays des Ecrins	2 120 986	6 904	463	5,39%	2,70%	1 245,45 €
Guillestrois-Queyras	2 657 632	8 297	832	7,60%	3,80%	1 756,41 €
Sisteronnais-Buëch (partie05)	2 984 935	26 061	591	11,56%	5,78%	2 670,51 €
Serre Ponçon	3 710 314	13 466	541	8,79%	4,39%	2 029,56 €
Gap-Tallard-Durance	15 987 023	50 712	301	28,41%	14,21%	6 563,32 €
Champsaur-Valgaudemar	2 397 908	11 466	767	7,94%	3,97%	1 834,97 €
Buëch-Dévoluy	1 496 818	9 567	716	6,46%	3,23%	1 492,67 €
Serre-Ponçon - Val d'Avance	1 616 974	7 541	311	4,54%	2,27%	1 048,51 €
Total EPCI	44 833 775	155 709	5366	100,00%	50,00%	23 100,00 €
Total Département des Hautes-Alpes					50,00%	23 100,00 €
Total Général					100,00%	46 200,00 €
* Population légale au 1er janvier 2017						
** = ((2 x potentiel fiscal / potentiel fiscal total) + (2 x population / population totale) + (superficie / superficie totale)) / 5						
totaux						

ARTICLE 3 : REEVALUATION DE LA PARTICIPATION

Le montant indiqué à l'article 2 est un montant minimal au cas où tous les EPCI cités ci-dessus participent à l'acquisition de l'orthophotographie. Si ce n'est pas le cas, une nouvelle clé de répartition sera définie pour la part financière des EPCI en fonction des EPCI adhérents.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE MISE A DISPOSITION DES FONDS

Le Département des Hautes-Alpes informera les Communautés de Communes du Briançonnais, du Guillestrois-Queyras, du Pays des Écrins, du Sisteronnais-Buëch, du Buëch-Dévoluy, du Champsaur-Valgaudemar, de Serre-Ponçon, de Serre-Ponçon – Val d'Avance et la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance de la date de mise à disposition de la BD ORTHO 2018.

Un titre de recette sera émis suite à cette notification par le Département des Hautes-Alpes à l'attention des Communautés de Communes du Briançonnais, du Guillestrois-Queyras, du Pays des Écrins, du Sisteronnais-Buëch, du Buëch-Dévoluy, du Champsaur-Valgaudemar, de Serre-Ponçon, de Serre-Ponçon – Val d'Avance et la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

Fait à, le

En dix exemplaires originaux

Le Président du Département
des Hautes-Alpes

Le Président de la Communauté
de Communes du Briançonnais

Jean-Marie BERNARD

Gérard FROMM

Le Président de la Communauté
de Communes du Guillemois-Queyras

Le Président de la Communauté
de Communes du Pays des Écrins

Max BREMOND

Cyrille DRUJON-D'ASTROS

Le Président de la Communauté
de Communes du Sisteronais-Buëch

Le Président de la Communauté
de Communes du Buëch-Dévoluy

Daniel SPAGNOU

Jean-Marie BERNARD

Le Président de la Communauté
de Communes du Champsaur-Valgaudemar

La Présidente de la Communauté
de Communes de Serre-Ponçon

Carmine ROGAZZO

Madame Chantal EYMEOD

Le Président de la Communauté
de Communes de Serre-Ponçon –
Val d'Avance

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Gap-Tallard-
Durance

Joël BONNAFFOUX

Roger DIDIER

CONVENTION DE FOND DE CONCOURS

Relative à l'acquisition d'une orthophotographie sur le Département des Hautes-Alpes

ENTRE :

Le Département des Hautes-Alpes, représenté par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Département, habilité par délibération en date du , ci-après dénommé « le Bénéficiaire »

D'une part,**ET :**

La Communauté de Communes du Briançonnais, représentée par son Président Monsieur Gérard FROMM,
La Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras, représentée par son Président Monsieur Max BREMOND,
La Communauté de Communes du Pays des Écrins, représentée par son Président Monsieur Cyrille DRUJON-D'ASTROS,
La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, représentée par son Président Monsieur Daniel SPAGNOU,
La Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy, représentée par son Président Monsieur Jean-Marie BERNARD,
La Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar, représentée par son Président Monsieur Carmine ROGAZZO,
La Communauté de Communes de Serre-Ponçon, représentée par sa Présidente Madame Chantal EYMEOUD,
La Communauté de Communes de Serre-Ponçon – Val d'Avance, représentée par son Président Monsieur Joël BONNAFFOUX,
La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, représentée par son Président Monsieur Roger DIDIER,

D'autre part.**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :****PREAMBULE**

Le Département des Hautes-Alpes et les différents Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Département disposent actuellement de l'orthophotographie aérienne (BD ORTHO) de l'Institut National Géographique (IGN) de 2015. Ce référentiel géographique a été acquis dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), le Département des Alpes-de-Haute-Provence, le Département des Hautes-Alpes et le Département du Vaucluse. L'ensemble des collectivités territoriales (communes, EPCI, ...) du Département des Hautes-Alpes sont propriétaires de cette BD ORTHO 2015.

Dans le cadre du Référentiel à Grande Échelle, l'IGN a pour obligation de réaliser une photographie aérienne (BD ORTHO) sur l'ensemble du territoire national tous les 3 ans. En effet grâce à sa richesse en informations et à sa qualité géométrique, la BD ORTHO est le support géographique de référence des grandes structures publiques et privées pour des applications d'aménagement, de gestion et de valorisation du territoire. L'IGN propose ainsi à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de faire l'acquisition de la BD ORTHO de 2018 sur les Départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Vaucluse selon le même principe que l'acquisition de la BD ORTHO de 2015.

Le montant estimé de ce référentiel est de 66 000€ HT sur le territoire des Hautes-Alpes.

Cette acquisition pourra se faire par le biais d'un groupement de commandes avec les Départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera coordonnatrice, au même titre que pour la BD ORTHO de 2015.

Cette BD ORTHO sera intégrée dans la base de données des référentiels géographiques du Système d'Information Géographique mutualisé « GéoMAS » et sera mise à disposition sur la plate-forme mutualisée IDGO (Infrastructure de Données Géographiques Ouverte) du Centre Régional de l'Information Géographique (CRIGE PACA).

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation de la Communauté de Communes du Briançonnais, de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras, de la Communauté de Communes du Pays des Écrins, de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, de la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy, de la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar, de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon – Val d'Avance et de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance au financement de l'acquisition de l'orthophotographie du Département des Hautes-Alpes.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION

Le montant global estimé pour cette acquisition s'élève à 66 000,00 € HT. Ce montant est réparti comme suit entre les partenaires : 30% à la charge de la Région, 35% à la charge du Département des Hautes-Alpes et 35% répartis entre les EPCI cités ci-dessous.

Les Communautés de Communes du Briançonnais, du Guillestrois-Queyras, du Pays des Écrins, du Sisteronais-Buëch, du Buëch-Dévoluy, du Champsaur-Valgaudemar, de Serre-Ponçon, de Serre-Ponçon – Val d'Avance et la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance s'engagent à participer sous forme de fond de concours au financement de l'acquisition de la BD ORTHO 2018 à hauteur de :

	Pot. Fiscal (2015)	Population (2014*)	Superficie km ²	%** (répartition EPCI)	% (montant global)	Part à financer / Investissement HT
Briançonnais	11 861 185	21 695	844	19,30%	9,65%	4 458,60 €
Pays des Ecrins	2 120 986	6 904	463	5,39%	2,70%	1 245,45 €
Guillestrois-Queyras	2 657 632	8 297	832	7,60%	3,80%	1 756,41 €
Sisteronnais-Buëch (partie05)	2 984 935	26 061	591	11,56%	5,78%	2 670,51 €
Serre Ponçon	3 710 314	13 466	541	8,79%	4,39%	2 029,56 €
Gap-Tallard-Durance	15 987 023	50 712	301	28,41%	14,21%	6 563,32 €
Champsaur-Valgaudemar	2 397 908	11 466	767	7,94%	3,97%	1 834,97 €
Buëch-Dévoluy	1 496 818	9 567	716	6,46%	3,23%	1 492,67 €
Serre-Ponçon - Val d'Avance	1 616 974	7 541	311	4,54%	2,27%	1 048,51 €
Total EPCI	44 833 775	155 709	5366	100,00%	50,00%	23 100,00 €
Total Département des Hautes-Alpes					50,00%	23 100,00 €
Total Général					100,00%	46 200,00 €
* Population légale au 1er janvier 2017						
** = ((2 x potentiel fiscal / potentiel fiscal total) + (2 x population / population totale) + (superficie / superficie totale)) / 5						
totaux						

ARTICLE 3 : REEVALUATION DE LA PARTICIPATION

Le montant indiqué à l'article 2 est un montant minimal au cas où tous les EPCI cités ci-dessus participent à l'acquisition de l'orthophotographie. Si ce n'est pas le cas, une nouvelle clé de répartition sera définie pour la part financière des EPCI en fonction des EPCI adhérents.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE MISE A DISPOSITION DES FONDS

Le Département des Hautes-Alpes informera les Communautés de Communes du Briançonnais, du Guillestrois-Queyras, du Pays des Écrins, du Sisteronnais-Buëch, du Buëch-Dévoluy, du Champsaur-Valgaudemar, de Serre-Ponçon, de Serre-Ponçon – Val d'Avance et la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance de la date de mise à disposition de la BD ORTHO 2018.

Un titre de recette sera émis suite à cette notification par le Département des Hautes-Alpes à l'attention des Communautés de Communes du Briançonnais, du Guillestrois-Queyras, du Pays des Écrins, du Sisteronnais-Buëch, du Buëch-Dévoluy, du Champsaur-Valgaudemar, de Serre-Ponçon, de Serre-Ponçon – Val d'Avance et la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

Fait à, le

En dix exemplaires originaux

Le Président du Département
des Hautes-Alpes

Le Président de la Communauté
de Communes du Briançonnais

Jean-Marie BERNARD

Gérard FROMM

Le Président de la Communauté
de Communes du Guillemois-Queyras

Le Président de la Communauté
de Communes du Pays des Écrins

Max BREMOND

Cyrille DRUJON-D'ASTROS

Le Président de la Communauté
de Communes du Sisteronais-Buëch

Le Président de la Communauté
de Communes du Buëch-Dévoluy

Daniel SPAGNOU

Jean-Marie BERNARD

Le Président de la Communauté
de Communes du Champsaur-Valgaudemar

La Présidente de la Communauté
de Communes de Serre-Ponçon

Carmine ROGAZZO

Madame Chantal EYMEOD

Le Président de la Communauté
de Communes de Serre-Ponçon –
Val d'Avance

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Gap-Tallard-
Durance

Joël BONNAFFOUX

Roger DIDIER